

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'URBANISME**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION
DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES
(STP/CIGQE)**

**CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION
(UNCCD)**

**RAPPORT NATIONAL DU
MALI**

AVRIL 2002

TABLE DES MATIERES

i-	SUMMARY (résumé en anglais).....	3
ii-	Résumé en français.....	8
iii-	Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques...	14
iv-	Organe national de coordination créé et fonctionnel.....	21
v-	Processus participatif d'élaboration de mise en œuvre du PAN.....	26
vi-	Processus participatif de préparation et de mise en œuvre du PAN et accords de partenariat avec les Pays développés et les autres acteurs...	28
vii-	Mesures prises ou planifiées dans le cadre du PAN, (y compris les mesures pour améliorer l'environnement économique) pour conserver les ressources naturelles et leur utilisation durable, renforcer le cadre institutionnel, améliorer les connaissances et les moyens de contrôle de la désertification, suivre et évaluer le phénomène.....	29
viii-	Ressources du budget national, financements extérieurs et assistance technique mobilisés pour la mise en œuvre du PAN. Processus d'identification des outils de mécanisme de financement et les priorités établies.....	33
ix-	Revue des repères et des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et évaluer la désertification et la sécheresse.....	35

i- SUMMARY

The attempt to integrate environmental issues in general and the fight against desertification into development plans, policies and programs started in 1974 after the wave of drought that hit CILSS countries in 1972-73.

Since that date, a lot of policies, strategies and programs were elaborated, specifically the national decentralization policy, the national population policy, the poverty reduction strategy, the action plan for the promotion of women, the mining sector policy, the industrial sector policy, the handicraft sector policy, the tourism sector policy, the communication policy, the education sector policy, the housing sector policy, the transportation sector policy, the health sector policy, the national public sanitation and hygiene policy, the water resources development master plan, the rural development master plan, the national forestry policy, the domestic energy strategy, the National Policy for the Protection of the Environment (PNPE) validated in may 1998.

The purpose of PNPE projects and programs is to contribute to the resolution of major environmental problems that were identified and to put in place the mechanisms necessary to a concerted management of environmental resources. To this end, the program approach was emphasized to consolidate ongoing actions and experiences at regional and local level that are in keeping with this pattern and to optimize the efforts and means of all concerned institutions, structures and stakeholders. Four studies were carried out to harmonize the planification frameworks. These include :

- the analysis of sectorial policies and the environment ;
- the analysis of legal measures ;
- the study on the improvement of the implementation of the PNAE ;
- the study on the methodology for the elaboration of the commune action plan on the environment (PCAE).

These results will be submitted to the interministerial committee and to the advisory commission at the next session.

The ONC institutional framework was strengthened with the creation of a new structure called « The Institutional Framework for the Management of Environmental Issues » and composed of an interministerial committee, an advisory committee and a permanent technical secretariat. That structure is in charge of updating on the situation of the environment in the country and of proposing to the government measures for the preservation of the environment, the fight against environmental degradation and desertification. It ensure the environment dimension is taken into account in the design of development projects and regional development plans ; it gives directions for the actions of the sectorial structures involved in the management of the environment and the fight against desertification. Finally, it monitors the implementation of Agreements, Treaties and International Agreements ratified by Mali with regard to the environment and the fight against desertification.

STP/CIGQE reports to the Environment Ministry. It benefits from the financial support of the State and of different development partners including the FRG.

STP/CIGQE has thirteen high level technicians from different ministerial departments with different but complementary educational backgrounds and experiences and representative of the different sectors concerned with environmental degradation. The modes of consultation between ONC members and players groups they represent are meetings, discussions and exchanges over files prepared by the organization. NGOs and representatives of local populations participate through formal and informal consultations over the activities of ONC which holds information and work meetings on a regular basis.

At the beginning of the process, SP/PNAE organized field trips throughout the region to inform and sensitize regional partners (technical services, decentralized collectivities, farmers organizations, grassroots community organizations, NGO, development partners, etc.) on the stakes and challenges of the process, but also to check the conformity of the specific objectives with regional preoccupations. Afterwards major environmental issues were diagnosed, SP/PNAE informed all the users of resources on the stakes and challenges related to the mismanagement of the environment.

In addition, the document of the Convention on the Fight against Desertification was translated into several national languages and disseminated, with a translation of the main ideas of the CCD and a summary of the PNAE-CID launching forum into six national languages. All these documents were largely disseminated at the local level. For the constitution of the Regional Coordinating Committee, the involvement of all players intervening on the field (NGO, technical services, associations, farmers organizations, cooperation technical partners, consultancy offices and mostly decentralized collectivities) was recommended. Meetings, gatherings and thematic workshops were frequently used by CCR to involve partners (extended CLD, CRD, NGO, and the technical services).

Consultations with partners took place regardless of sex, age, socio-professional activities. To involve all partners in the process, consultations were decentralized. All throughout the process of elaboration of PNAE, CCR was provided with means to maintain the momentum initiated in each region under the leadership of the Governor's Advisor.

As soon as the Agreement was ratified by Mali, the Government named the Federal Republic of Germany as lead manager. Periodic meetings were organized not only among donors, but also between donors and the authorities. Partners (a group of ten partners) participated in the funding of some important workshops/meetings, trips and consultations. The government makes regular assessment of that participation through direct contacts and through the lead manager who has a technical advisor at the Permanent Technical Secretariat.

This long process including studies and numerous consultations between institutions and stakeholders involved allowed the elaboration of the PNAE/PAN-CCD, the PAR and some PAL. It must be pointed out that not all expected results were achieved, especially concerning PAL.

The action programs that were elaborated take into account past and ongoing experiences and action programs by the different institutions and stakeholders and

are aimed at strengthening them in a way that enables them to integrate the environment dimension. Their implementation is the responsibility of all the departments and the other partners acting in the field of environmental management.

To speed up the implementation of the National Action Plan a minimal priority program to be implemented was identified. It is composed of 4 national programs of the National Environmental Protection Policy : the National Program for the Management Natural Resources, the National Program for the Control of Water Resources, the National Program for the Improvement of the Environment and the National Program for Environmental Information. To ensure the funding of projects from these programs, the Government organized a donors' roundtable in May 1999. In the projects submitted at the roundtable, training especially populations' training was emphasized. The training seeks to equip these populations with the techniques and technologies necessary to the preservation and sustainable development of natural resources.

The organization of the roundtable led to the setting up of a Mali Government/Cooperation Partners Advisory Commission chaired by the Ministry for Foreign Affairs and Malians Living Abroad.

At the legislative and statutory level, the measures recommended during the elaboration of PNAE include authorization/banning and control/financial sanctions aspects, those sanctions can lead to a total ban of the activity in case of non compliance. Several instruments will have to be developed, among which the most important are : the development of an environmental code (an indispensable tool for the PNPE), the updating/rereading of the enforced legislative and statutory texts, the introduction of environmental impacts studies.

Several measures were taken in conformity with the priority areas provided for in the Covention, these measures are related to :

- capacity building for populations in natural resources management (GRN),
- the obligation for conducting environmental impact studies,
- the creation of a Ministry in charge of environmental issues,
- the implementation of decentralization,
- the continuous sensitization and information of decision makers and the population in its totality,
- the creation of research and information dissemination networks,
- the creation of an environmental information dissemination system on the Internet (SISEI),
- the creation of wood management rural structures,
- the planned creation of forestry development funds,
- the creation of a national investment agency in the local communities.

The adoption of several laws on the management of the environment. In the framework of the joint management of transborder resources as recommended by the PASR/AO Mali is involved in 3 projects for which 2 monographic studies were

already carried out, the elaborated projects remain to be financed. Mali attended the preparatory workshops, one for the creation of the « Water and land conservation » scientific networks » in Bamako and the other on « Pastoralism » in Addis Ababa.

With the creation of rural communes decentralization has become a reality and translates into an already decentralized management especially in the field of natural resources. Populations now require their involvement in the development of their land and as such begin to actively participate in the different stages of projects planning / implementation / monitoring.

The advisory committee composed of the different ministerial departments, representatives of the civil society, and donors' representatives was created to promote the participation of all stakeholders. That committee met regularly while the interministerial committee which is the political body was hardly functional during the elaboration of the PNAE. With the creation of the Permanent Technical Secretariat of the Institutional Framework for the Management of Environmental Issues (STP/CIGQE) the consultation and coordination process got improved at the national as well as international level.

Investments made involve the organization of workshops, the conduct of studies, trips/conferences, documentation, the staff, premises to house PNAE/CID etc. International partners involved todate are : Germany, UNDP, FAO, OSS, CILSS (ICDC), France, the Netherlands, Switzerland.

The implementation of decentralization gives local stakeholders the possibility to negotiate directly with both internal and external partners. That opportunity has already resulted in the existence of a dynamic decentralized cooperation space where twinning cooperation is taking new dimensions. The emergence of local development associations and NGOs is also an opportunity for access to funds for actions to fight against desertification. Though in constant evolution, the state budget allocated to the fight against desertification remains low and requires the search for new financing sources.

Concerning the mobilization of external resources, in addition to the proposal to convert the external debt of low income countries and resources from the HIPC program, we have the GEF (the World Environmental Fund) which we can further call on to support the efforts of usual partners.

At the national level, the State provided ONC with offices and the technical staff necessary to the elaboration of the PAN. The assistance of the different development partners that supported the Mali Government throughout the different development projects is very important.

In terms of information system, ONC capacities are low for the time being. However, the setting up of a national system for the dissemination of information and the monitoring of the environment on the Internet, using the new technologies of information and communication should help in capacity building. A database on

agriculture, cattle breeding, forestry resources, hydro agricultural development and infrastructures was created. Information exchange takes place within a network composed of several national information producing structures on the environment and desertification. Those works are carried out in relation with UNITAR and OSS who bring in their assistance. It must be noted that the database is not regularly updated.

In Mali, there are two types of environmental information producers :

- a- numerous specialized technical structures (meteorology, hydraulics, agriculture...) systematically and repetitively collect information as part of their missions ;
- b- Environmental surveillance networks and observatories (ROSELT, FEW, PGRN section B, DMP, ORSTOM/IRD...) steered by scientific organizations carry out a surveillance of the ecosystems and agrosystems over the experimentation zones in combination with research on the functioning and evolution of these environments, mainly with regard to environmental degradation and desertification. These networks are often integrated in broader entities at the international level ; they have a systemic type approach. STP received support from GTZ to set up a computerized network of environmental projects that should enable it to monitor a limited list of projects. A database on the main agreements signed and/or ratified by Mali was prepared.

It is important to point out that a National Environmental Information System and a National Network for Ecological Surveillance are among the projects submitted at the roundtable.

Agreements for the funding of these projects were signed in April 2000, but todate no concrete action was undertaken in the field.

PGRN designed indicators that can be measured with rural communities. These indicators are defined in opposition to 4 types of expected major changes (major impacts) : local communities capacities in terms of natural resources management (GRN), rural communities' socio-economic conditions, productive capital of natural resources, the (national) institutional environment.

The STP/CIGQE documentation center was organized and computerized.

Concerning information on the degradation of the environment and its stakes and challenges for Mali the following actions were taken :

- an environment week to be celebrated every year starting on june 5 was instituted,
- an environment communications network was created,
- a training session for facilitators and proximity radios producers was instituted.

ii- RESUME

La tentative d'intégration des problèmes environnementaux en général et du problème de lutte contre la désertification dans les plans, politiques et programmes de développement a débuté en 1974 après la vague de sécheresse que l'ensemble des pays du CILSS a connu en 1972-73.

Depuis cette date, beaucoup, de politiques, de stratégies et de programmes ont été élaborés et notamment la politique nationale de décentralisation, la politique nationale de population, la stratégie de lutte contre la pauvreté, le plan d'action pour la promotion des femmes, la politique du secteur minier, la politique du secteur industriel, la politique du secteur de l'artisanat, la politique du secteur du tourisme, la politique de communication, la politique du secteur de l'éducation, la politique du secteur de l'habitat, la politique du secteur des transports, la politique du secteur de la santé, la politique nationale de l'hygiène publique, le schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau, le schéma directeur du développement rural, la politique forestière nationale, la stratégie de l'énergie domestique, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) validée en mai 1998.

La finalité des projets et programmes issus de la PNPE est de contribuer à résoudre les problèmes environnementaux majeurs identifiés et de mettre en place les mécanismes nécessaires à une gestion concertée des ressources de l'environnement. Pour ce faire, l'approche programme a été privilégiée aux fins de conforter les actions et expériences menées au niveau régional et local qui s'inscrivent dans ce cadre et d'optimiser les efforts et moyens de l'ensemble des institutions, structures et acteurs concernés. Quatre études ont été conduites pour harmoniser les cadres de planification il s'agit :

- a- de l'analyse des politiques sectorielles et l'environnement,
- b- de l'analyse des mesures juridiques,
- c- de l'étude sur l'amélioration de la mise en œuvre du PNAE,
- d- de l'étude sur la méthodologie de l'élaboration du plan communal d'action environnementale (PCAE).

Ces résultats seront soumis au comité interministériel et à la commission consultative à leur prochaine session.

Le cadre institutionnel de l'ONC a été renforcé par la création d'une nouvelle structure dénommée « Cadre institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales » et qui est composée d'un comité interministériel, d'un comité consultatif et d'un secrétariat technique permanent. Il est chargé de faire le point de la situation environnementale dans le pays et proposer au gouvernement les mesures de sauvegarde de l'environnement de lutte contre la dégradation de l'environnement et de la désertification. Il veille à la prise en compte de la dimension environnementale dans la conception des projets de développement et des schémas d'aménagement du territoire ; il oriente les actions des structures sectorielles impliquées dans la gestion de l'environnement et la lutte contre la désertification Enfin ,il évalue la mise en œuvre des Conventions, Traités et Accords internationaux que le Mali a ratifiés en matière d'environnement et de lutte contre la désertification. Le STP/CIGQE est rattaché au Ministère de l'Environnement. Il bénéficie de la

contribution financière de l'Etat et de différents partenaires au développement dont la RFA.

Le STP/CIGQE dispose de treize cadres techniques provenant de différents départements ministériels ayant des formations et expériences différentes mais complémentaires et représentatifs des différents secteurs concernés par la dégradation de l'environnement. Le mode de concertation entre les membres de l'ONC et les groupes d'acteurs qu'ils représentent sont les réunions, les débats et les échanges autour des dossiers élaborés. Les ONG et les représentants des populations locales participent à travers les concertations formelles et informelles autour des activités de l'ONC qui tient régulièrement des réunions d'information et de travail.

Au démarrage du processus, le SP/PNAE a organisé des missions dans l'ensemble des régions pour informer et sensibiliser les partenaires régionaux (services techniques, collectivités décentralisées, organisations paysannes, organisations communautaires de base, ONG, partenaires au développement, etc.) sur les enjeux du processus, mais également pour vérifier la conformité des objectifs visés avec les préoccupations régionales. Par la suite les problèmes environnementaux majeurs ont été diagnostiqués, le SP/PNAE a informé tous les utilisateurs des ressources sur les enjeux liés à la mauvaise gestion de l'environnement.

En plus, le document de la Convention de lutte Contre la Désertification (CCD) a été traduit et diffusé dans plusieurs langues nationales, en procédant à une traduction des idées forces de la CCD et la synthèse du forum de lancement du PNAE-CID dans 6 langues nationales. Tous ces documents ont été largement ventilés jusqu'au niveau local. Dans la constitution de Comité de Coordination Régionale (CCR), il a été recommandé d'associer tous les acteurs intervenant sur le terrain (ONG, Services techniques, Associations, Organisations Paysannes, Partenaires techniques de Coopération, les bureaux d'étude et surtout les collectivités décentralisées). Les réunions, les assemblées et les ateliers thématiques étaient fréquemment utilisés par le CCR pour faire participer les partenaires (CLD élargi, CRD, ONG, et services techniques).

Les consultations avec les acteurs se faisaient sans distinction de sexe, d'âge, d'activités socioprofessionnelles. Afin d'impliquer tous les partenaires au processus, les concertations ont été décentralisées. Durant tout le processus d'élaboration du PNAE, des moyens ont été mis à la disposition des CCR pour maintenir la dynamique initiée dans chaque région sous la direction du Conseiller au Gouverneur.

Dès la ratification de la Convention par le Mali, le Gouvernement a désigné la République Fédérale d'Allemagne comme chef de file. Des réunions périodiques ont été organisées non seulement entre les bailleurs mais aussi entre les bailleurs et les autorités. Les partenaires (un groupe de 10 partenaires) ont participé au financement de certains ateliers/réunions, voyages et consultations nécessaires.

Le Gouvernement fait régulièrement le point de cette participation à travers les contacts directs et par le biais du chef de file qui a un Conseiller technique auprès du Secrétariat Technique Permanent.

Ce long processus comportant des études et de nombreuses concertations entre les institutions et les acteurs concernés a permis d'élaborer le PNAE/PAN-CCD, les PAR et quelques PAL. Il faut signaler que tous les résultats escomptés n'ont pu être atteints notamment en ce qui concerne les PAL.

Les programmes d'action qui ont été élaborés prennent en compte les expériences et programmes d'action passés et/ou en cours menés par les différentes institutions et acteurs et visent à les renforcer de manière à ce qu'ils intègrent la dimension environnementale, leur mise en œuvre relève de l'ensemble des départements et des autres partenaires actifs dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Pour accélérer la mise en œuvre du PAN un programme prioritaire minimum à mettre en œuvre a été identifié. Il est composé de 4 programmes nationaux de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement à savoir : le Programme National de Gestion Ressources Naturelles, le Programme National de Maîtrise des Ressources en Eau, le Programme National d'Amélioration du Cadre de Vie et le Programme National d'Information Environnemental. Pour assurer le financement des projets issus de ces programmes, une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée par le Gouvernement en mai 1999. Dans les projets soumis à la table ronde, la formation et notamment celle des populations tient une place privilégiée. Elle cherche à amener ces populations à s'approprier les techniques et technologies nécessaires à la préservation et au développement durable des ressources naturelles.

L'organisation de la table ronde a abouti à la mise en place d'une commission consultative Gouvernement du Mali/Partenaires de Coopération présidée par le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur.

Au niveau législatif et réglementaire, les mesures préconisées pendant l'élaboration du PNAE comportent des aspects d'autorisation/interdiction et de contrôle/sanctions financières, celles-ci peuvent déboucher sur l'interdiction totale de l'activité en cas de non respect. Plusieurs instruments devront être développés parmi lesquels les plus importants sont : l'élaboration du code de l'environnement (outil indispensable de la PNPE), l'actualisation/relecture des textes législatifs et réglementaires en vigueur, l'introduction des études d'impacts environnementaux.

Plusieurs mesures ont été prises conformément aux domaines prioritaires prévus par la Convention, celles-ci portent sur :

- le renforcement des capacités des populations en GRN,
- l'obligation des études d'impact environnementaux,
- la création d'un Ministère chargé de l'Environnement,
- la mise en œuvre de la décentralisation,
- la sensibilisation et l'information continue des décideurs et de l'ensemble de la population,
- la création de réseaux de recherche et de diffusion de l'information,
- la création d'un système de circulation de l'information sur l'environnement sur Internet (SISEI),
- la création de structures rurales de gestion de bois,
- la création envisagée de fonds pour l'aménagement des forêts,

- la création de l'agence nationale d'investissement dans les collectivités territoriales.

L'adoption de plusieurs lois sur la gestion de l'environnement. Dans le cadre de la gestion conjointes des ressources transfrontalières tel que préconisé par le PASR/AO le Mali est concerné par 3 projets pour lesquels 2 études monographiques sont déjà réalisées, il reste à financer les projets élaborés. Il a participé aux ateliers préparatoires pour la création des réseaux scientifiques de « Conservation des Eaux et du Sol » à Bamako et du « Pastoralisme » à Addis Abbeba.

Avec la création des communes rurales la décentralisation est devenue une réalité et se traduit par une gestion déjà décentralisée notamment dans le domaine des ressources naturelles. Les populations exigent désormais leur participation au développement de leur contrée et de ce fait commencent à participer activement aux différentes phase de la planification/exécution/suivi-évaluation des projets.

Le comité consultatif composé des différents départements ministériels, des représentants de la société civile et des représentants des bailleurs de fonds a été crée dans le but d'assurer la participation de tous les acteurs. Ce comité s'est réuni de façon régulière alors que le comité interministériel qui est l'organe politique a été peu fonctionnel au cours de l'élaboration du PNAE. Avec la création du Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE) le processus de consultation et de coordination se trouve amélioré tant au niveau national qu'international.

Les investissements réalisés concernent l'organisation des ateliers, les études, les missions/conférences, la documentation, le personnel ,les locaux pour abriter le PNAE/CID etc. Les partenaires internationaux impliqués à ce jour sont : l'Allemagne, le PNUD, la FAO, l'OSS, le CILSS, la France, les Pays bas, la Suisse.

La mise en œuvre de la décentralisation donne aux acteurs locaux la possibilité de négociation directe avec les partenaires intérieurs ou extérieurs. Cette opportunité à d'ors et déjà donné lieu à l'existence d'un espace dynamique de coopération décentralisée dans lequel le jumelage coopération prend de l'ampleur. L'émergence d'associations de développement local et des ONG est également une opportunité d'accès à des financements d'actions de lutte contre la désertification. Bien qu'en constante évolution, le budget de l'Etat affecté à la lutte contre la désertification reste faible et nécessite que de nouvelles sources de financement soient trouvées.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources externes, outre la proposition de la conversion de la dette extérieure des pays à faible revenu et des ressources provenant du programme PPTE, il existe le GEF (fonds mondial pour l'environnement) qu'il faudra d'avantage solliciter pour appuyer les efforts des partenaires habituels.

Au niveau national, l'Etat a fourni à l'ONC les locaux et le personnel technique nécessaire à l'élaboration du PAN. L'aide des différents partenaires au développement qui ont appuyé le Gouvernement du Mali au travers des différents projets de développement est très importante.

En matière de système d'information, les capacités de l'ONC sont pour le moment faible. Toutefois, la mise en place d'un système national de circulation de l'information et du suivi de l'environnement sur Internet, utilisant les nouvelles technologie de l'information et de la communication devrait renforcer les capacités. Une base de données sur l'agriculture, l'élevage, les ressources forestières, les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures a été créée. Les échanges d'informations se font au sein d'un réseau constitué par plusieurs structures nationales productrices d'informations sur l'environnement et la désertification. Ces travaux se font en relation avec l'UNITAR et l'OSS qui apportent leur assistance. Il faut noter que l'alimentation de la base de données n'est pas régulière.

Au Mali, les producteurs d'information environnementale sont de 2 types :

- a- de nombreux services techniques spécialisés (météorologie, hydraulique, agriculture..) effectuent un recueil d'information de matière systématique et répétitive dans le cadre de leur mission ;
- b- des réseaux et observatoires de surveillance environnementale (ROSELT, FEW, PGRN/volet B, DMP, ORSTOM/IRD..) pilotés par des organismes scientifiques effectuent sur des zones testes une surveillance des écosystèmes et des agro-systèmes accompagnée de recherche sur le fonctionnement et l'évolution de ces milieux, principalement au regard de la détérioration de l'environnement et de la désertification. Ces réseaux sont souvent intégrés dans des ensembles plus vastes sur le plan international ; leur approche est de type systémique. Le STP a reçu un appui de la GTZ pour mettre en place un réseau informatisé des projets environnementaux qui devrait lui permettre de faire le suivi d'une liste limitée de projets. Une base de données sur les principales conventions signées et/ou ratifiés par le Mali a été confectionnée.

Il est important de signaler qu'un Système National d'Information sur l'Environnement et un réseau national de surveillance écologique (SID) figurent parmi les projets soumis à la table ronde.

Les conventions pour le financement de ces projets ont été signées en avril 2000, mais à ce jour aucune action concrète n'a été menée sur le terrain.

Le PGRN a élaboré des indicateurs pouvant être mesurés avec les communautés rurales. Ces indicateurs sont définis par rapport à 4 types de changements majeurs (impacts majeurs) attendus : capacités locales des communautés en matière de GRN, conditions socio-économiques des communautés rurales, capital productif des ressources naturelles, environnement institutionnel (national).

Le centre de documentation du STP/CIGQE a été organisé et informatisé.

S'agissant de l'information sur la dégradation de l'environnement et de ses enjeux pour le Mali, il a été instauré :

- une semaine de l'environnement fêtée chaque année à partir du 5 juin,
- un réseau des communications de l'environnement a été créé,
- une formation des animateurs et producteurs des radios de proximité.

iii- Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans ou politiques

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
<p>3.1 Stratégies et plans nationaux existants dans les domaines socio-économiques</p>	<p>3.1.1 Plans nationaux de développement</p>	<p>Les politiques et stratégies sectorielles de développement élaborées à partir des années 1990, à des degrés divers, reconnaissent de façon explicite ou implicite l'importance de l'environnement dans leurs objectifs et stratégies. Il faut noter cependant que ce sont les politiques et stratégies globales et/ou transversales qui traitent largement la question environnementale.</p> <p>Ces politiques et stratégies retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude nationale prospective (ENP), Mali 2025, - la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (CSLP), - la politique nationale de décentralisation, - la politique nationale de communication pour le développement. <p>En plus de ces politiques et stratégies, il faut signaler certains programmes majeurs il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP), - du programme national d'infrastructures rurales (PNIR), - du programme national sur la fertilité des sols, etc. <p>En outre, le Mali a signé et ratifié plusieurs conventions visant la protection de l'environnement ce sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la convention sur la lutte contre la désertification, - la convention sur la diversité biologique, - la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, - la convention de Ramsar - le protocole de Montréal

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
3.2 Stratégies et plans nationaux prioritaires pour la CCD	3.2.1 Plan National d'Action Environnementale (PNAE/PAN-CCD)	<p>Les différents programmes nationaux (PAN), régionaux (PAR) et locaux (PAL) sont issus d'un long processus participatif et itératif qui a impliqué un grand nombre d'institutions, structures et acteurs aux niveaux national, régional et local.</p> <p>* Programmes d'action nationaux au nombre de neuf à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- programme d'aménagement du territoire,- programme de gestion des ressources naturelles,- programme de maîtrise des ressources en eau,- programme d'amélioration du cadre de vie,- programme de développement des ressources en énergie nouvelles et renouvelables,- programme de gestion de l'information sur l'environnement,- programme de suivi de la mise en oeuvre des conventions,- programme de recherche sur la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement, <p>* Programmes d'action régionaux (PAR) : ils ont été élaborés au niveau des huit régions et du District de Bamako.</p> <p>Kayes : Conservation et restauration des terres agricoles, Koulikoro : Appui à la préservation et à l'aménagement des forêts, Sikasso : Exploitation durable des ressources en sol, Ségou : Restauration et conservation de l'espace agro-sylvo-pastoral, Tombouctou : Amélioration de la maîtrise des ressources en eau, Gao : Restauration du couvert végétal, Kidal : Gestion de l'eau, District de Bamako : Gestion des déchets solides.</p> <p>* Programmes d'action locaux : les huit plans d'action locaux ont concerné quatre régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Tombouctou). Il faut noter l'élaboration de plans communaux d'action environnementale (PCAE) dans les zones tests de San, Bankass, Gossi, Bougoula, Sanankoroba, Dialakoroba.</p>
	3.2.2 Agenda 21	<p>Le Mali a adopté depuis le sommet de Rio, une série de mesures et d'action pour la mise en oeuvre des conventions issues de Rio. Pour la préparation de Rio+10, un document intitulé « Examen décennal de l'Agenda 21 » a été préparé et prend en compte les questions critiques de la nation notamment la décentralisation, la lutte contre la pauvreté, la mondialisation, les conflits, le VIH/SIDA, le financement du développement et la dette entre autres.</p>

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
	<p>3.2.3 Stratégie nationale de la conservation</p> <p>Le Mali ne dispose pas d'une stratégie nationale de conservation mais la création de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) par la loi N°98-025/P-RM du 21 août 1998, pourrait aboutir à l'élaboration d'une stratégie de conservation qui est largement prise en compte par le PNAE/PAN-CCD (politique nationale forestière). L'élaboration de la mise en oeuvre des plans d'aménagement et de restauration des forêts, parcs et réserves..</p>
	<p>3.2.4 Autres stratégies et plans pertinents (agriculture, énergie, éducation, le commerce, la lutte contre la pauvreté, la migration (antérieure à la CCD)</p> <p>* Le schéma directeur du développement rural avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations,- la satisfaction des besoins alimentaires nationaux,- la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles,- la croissance équilibrée des différents secteurs de l'économie, promouvoir le développement au moindre coût, contrôler l'exode rural et maximiser l'offre d'emploi. <p>* La stratégie Energie Domestique (SED)</p> <p>Elaborée en 1991, elle vise à rationaliser la demande en bois de chauffe. Les objectifs environnementaux de la SED cherchent à limiter les prélèvements de bois à des fins énergétiques à la capacité réelle de régénération des formations forestières naturelles et développer des modes d'exploitation moins prédateurs.</p> <p>* L'éducation</p> <p>Le plan d'action élaboré pour la mise en oeuvre du PRODEC ne comporte pas de volets environnementaux mais il a intégré le Programme Formation, Information Environnementale (PFIE).</p> <p>* La lutte contre la pauvreté</p> <p>Les stratégies envisagées dans le domaine de l'environnement sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- poursuivre l'exécution des projets dans le domaine de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la lutte contre la pollution et nuisances. <p>* La politique nationale de décentralisation</p> <p>La loi N°98-066 du 30 décembre 1998 confère des attributions importantes au conseil communal (article 14), au conseil de cercle (article 83) et à l'assemblée régionale (article 131) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional.</p>
	<p>3.2.5 Politique nationale de décentralisation (au même moment que la CCD)</p> <p>L'article 11 de la loi N°96-050 du 16/10/96 dispose que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.</p>

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
	<p>Les stratégies de développement des produits forestiers des ressources halieutiques et de la faune sont parties intégrante de la gestion des ressources naturelles, c'est à dire qu'elles prennent largement en compte des incidences du secteur sur l'environnement. Des dispositions de protection de l'environnement sont prises en compte notamment celles qui sont régies par la loi N°95-04/AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières.</p> <p>Le "Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)" a financé un programme régional de renforcement des capacités RAF/93/G31 coordonné par ENDATIERS MONDE (Dakar) et couvrant le Ghana, le Mali, le Kenya et le Zimbabwe. Au Mali le projet a démarré en 1996. Des acquis importants ont été réalisés en matière de mise en oeuvre de la convention sur les changements climatiques. Une vingtaine d'institutions ont collaboré avec le projet. De nombreux séminaires de sensibilisation ou de formation ont été organisés. A ce jour, les études qui ont été menées sont relatives à l'inventaire des gaz à effet de serre, à la vulnérabilité et l'adaptation des secteurs des ressources en eau et de l'agriculture aux changements climatiques, aux stratégies d'atténuation et la revue des politiques nationales. Ces activités rentrent dans la mise en oeuvre du programme de pays qui a été élaboré et adopté.</p>
	<p>La stratégie nationale et le plan d'action ont été validé lors d'un forum national, tenu en avril 2000 et adopté par le gouvernement le 16 mai 2001. Le plan s'articule autour de cinq (05) programmes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- le programme de renforcement des zones protégées,- le programme de gestion durable des ressources biologiques,- le programme de renforcement des capacités humaines à conserver la diversité biologique,- le programme de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la diversité,- le programme des préservations des variétés locales et races d'animaux domestiques menacés d'extinction. <p>D'autres actions restent à mener dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention sur la diversité biologique. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration d'une loi sur la biodiversité au Mali,- l'élaboration d'une législation modèle africaine pour la protection des droits des communautés locales et règles d'accès aux ressources biologiques.
	<p>Un plan d'action a été élaboré, sa mise en oeuvre visait entre autre à :</p> <ul style="list-style-type: none">- promouvoir l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes,- favoriser l'amélioration de la santé des femmes,- accroître leur participation dans le processus du développement économique et notamment la protection de l'environnement.

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
	<p>L'analyse des objectifs spécifiques de la politique nationale de communication pour le développement fait paraître des dispositions en faveur de l'environnement qui visent entre autre à :</p> <ul style="list-style-type: none">- promouvoir une large diffusion des actions de protection de l'environnement en s'appuyant sur le programme de lutte contre la désertification et sur le programme de gestion des ressources naturelles ;- permettre à chaque malien d'avoir une connaissance approfondie des questions d'assainissement, d'environnement urbain et d'hygiène et inciter les partenaires à prendre leurs responsabilités au niveau individuel, collectif, public, privé.
3.3 Les activités scientifiques du contrôle de la désertification	<p>3.3.1 Liste adaptation et intégration des activités scientifiques et techniques dans le PAN</p> <p>Des progrès importants ont été accomplis par le Comité permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Concernant la mise au point des repères et des indicateurs pour la mise en œuvre de la lutte contre la désertification. Des réseaux et observatoires de surveillance environnementale ROSELT, DMP, ORSTOM/IRD), pilotés par des organismes scientifiques effectuent sur des zones testes une surveillance des écosystèmes et des agro-systèmes accompagnée de recherche sur le fonctionnement et l'évolution de ces milieux, principalement au regard de la détérioration de l'environnement et de la désertification. Ces réseaux sont souvent intégrés dans des ensembles plus vastes sur le plan international.</p> <p>L'IER entreprend un programme de recherche sur les systèmes de production et la gestion des ressources naturelles. Les résultats de ces recherches doivent être intégrés aux activités des projets de lutte contre la désertification. Il en est de même des résultats de recherches variétales adaptées à la sécheresse, ainsi que celles relatives aux programmes d'activités habilitantes de la convention cadre des changements climatiques.</p> <p>Un 1^{er} dossier d'information constitué du profil national de la désertification (inventaires et autres études ont été constitué et endéré dans le SID/SCISEI/Mali. Un document de projet sur le système national d'information environnementale et sur le réseau national de surveillance environnementale a été élaboré et soumis aux bailleurs.</p>
3.4 Mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie	<p>3.4.1 Détermination du progrès fait dans la mise en œuvre des recommandations du comité de la science et de la technologie</p>

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
	<p>3.4.2 Activités et recommandations du comité de la science et de la technologie utilisées pour combattre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresses</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa composante suivi environnemental le PGRN (déjà achevé depuis ?2000) avait élaboré des indicateurs pouvant être mesurés d'une manière participative avec les communautés rurales. Ces indicateurs avaient été choisis en fonction des changements susceptibles d'être observés à travers leurs intervention. On avait retenu 4 types de changements (impacts) et qui portaient sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'amélioration des capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles,- l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés rurales,- l'amélioration du capital productif (sol, eau, végétation),- l'amélioration du cadre institutionnel.
	<p>3.4.3 Utilisation des repères et indicateurs qui ne devraient pas être seulement physique et biologique mais institutionnel, législatif, social et économique tels que la participation qualitative et quantitative de la société civile.</p> <p>Conférer chapitre ix : Revue des repères et des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et évaluer la désertification et la sécheresse</p>
	<p>3.4.4 Promotion et valorisation des connaissances traditionnelles</p> <p>Les connaissances du savoir faire traditionnel en l'occurrence celles relatives aux ressources naturelles ont été recensées par les équipes SPGRN dans les CRA, leur utilisation est encouragée chaque fois qu'il est établi qu'elles ont un avantage comparatif aux techniques modernes.</p>
	<p>3.4.5 Utilisation du système d'alerte précoce pour la gestion de la sécheresse</p> <p>Les dispositifs de collecte d'information et de suivi du secteur de développement rural sont : l'enquête agricole de conjoncture ; le diagnostic permanent des secteurs céréaliers, le FEWS et le système d'alerte précoce. Ces systèmes ne font pas l'analyse de l'impact du secteur de l'environnement mais des discussions ont eu lieu en vue d'intégrer les données sur l'environnement. Déjà le FEWS intègre l'indice de végétation qui est un indicateur relatif à l'environnement.</p>

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
	<p>3.4.6 Formations effectuées et études de terrain pour identifier des sites pilotes utilisés pour alimenter en information les bases et données sur la désertification. Utilisation des technologies avancées telles que : télédétection et le système d'infrastructure géographique</p>	<p>- mise en place d'un réseau nationale de surveillance environnementale dont le séminaire de lancement s'est tenu courant 2002 à Bamako ;</p> <p>- suivi de la désertification à travers ROSELT notamment l'observatoire de Bourem dans le nord Mali ;</p> <p>- mise en place d'une méthodologie de suivi environnemental par le volet B du PGRN (achevé en décembre 2000) avec identification de quelques sites à travers leur zone d'intervention.</p> <p>Des réseaux et observatoires de surveillance environnementale (ROSELT, DMP, ORSTOM/IRD) pilotés par des organismes scientifiques effectuent sur des zones testes une surveillance des écosystèmes et des agro-systèmes accompagnés de recherche sur le fonctionnement et l'évolution de ces milieux, principalement au regard de la détérioration de l'environnement et de la désertification. Ces réseaux sont souvent intégrés dans des ensembles plus vastes sur le plan international.</p>

iv- Organe national de coordination créé et fonctionnel

<p>4.1 Organe national de coordination formalisé et fonctionnel</p>	<p>4.1.1 Statut juridique</p> <p>L'Organe National de Coordination dénommé "Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales" a été créée par décret N°98-415/PM-RM du 24 décembre 1998. Ce cadre est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un comité interministériel présidé par le Ministre de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, - un comité consultatif servant d'instance de participation de tous les acteurs nationaux à la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification, comité consultatif, présidée par le représentant du Ministre, - un secrétariat technique servant de support technique permanent au comité consultatif et au comité interministériel. Il sert de point de rattachement technique des points focaux des conventions dont le Mali est membre. <p>Le secrétariat technique a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi de la mise en oeuvre des décisions du comité interministériel et du comité consultatif, - suivi de la mise en oeuvre des programmes du plan d'action environnementale, - le contrôle de la cohérence des mesures de sauvegarde de l'environnement, - la promotion et le suivi des mécanismes financiers et la mobilisation des fonds pour la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification, - la promotion des actions nationales de recherche, de formation et de communication sur la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification, - le suivi des points focaux des conventions.
<p>4.1.2 Ressources</p>	<p>Le secrétariat technique est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un secrétaire technique permanent, - un secrétaire technique permanent adjoint, - trois chefs de bureau - sept chefs de section <p>Le processus d'élaboration du PNAE/PAN-CCD a démarré en 1994, a bénéficié des contributions financières et de l'appui de divers partenaires au développement principalement la coopération allemande, du PNUD/UNSO, de la FAO, de la Banque Mondiale, des Pays-Bas.</p>
<p>4.1.3 Caractère intersectoriel et pluridisciplinaire</p>	<p>* Le comité interministériel présidé par le Ministre chargé de l'environnement comprend onze autres ministères (Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Ministère des Finances et de l'Economie, Ministère de l'Education, Ministère des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de la Communication, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports.</p> <p>* Le comité consultatif composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un président, - un 1er vice président, - un 2ème vice président, - une trentaine de membres représentant les services techniques, les ONGs, la société civile et les partenaires de coopération. <p>* Les cadres du Secrétariat Technique viennent des différents départements ministériels (développement rural, environnement, hydraulique et énergie, éducation, transport et équipement).</p>

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
	4.1.4 Composition et mode de fonctionnement	<p>La supervision, le contrôle et l'évaluation des travaux du secrétariat technique permanent sont assurés par le comité consultatif et comité interministériel qui se réunissent deux fois par an.</p> <p>Le secrétariat technique permanent est chargé de faire le point de la situation environnementale dans le pays et proposer au gouvernement les mesures de sauvegarde de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Il veille à la prise en compte de la dimension environnementale dans la conception des projets. Il oriente les actions des structures sectorielles, il évalue la mise en oeuvre des conventions, traités et accords que le Mali a ratifiés.</p>
	4.1.5 Statut des données et des informations	<p>Le prototype du système d'information sur la désertification (SID) réalisé en 1998 a été complété et amélioré en 1999 avec l'appui de l'OSS/UNITAR pour répondre aux fonctions de système de circulation de l'information et du suivi de l'environnement au Mali (SCISEI/Mali). Pour répondre aux besoins et attentes informationnels de l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'environnement et du développement durable au Mali (biodiversité, changement climatique, désertification, pollutions industrielles et urbaines, etc). Un document de projet SCISEI/Mali a été élaboré et soumis aux membres du comité technique SCISEI/Mali.</p> <p>En novembre 1999, les membres du comité technique ont suivi une session de formation à la création du site web. Un atelier de réorganisation du processus a regroupé tous les partenaires. A cette occasion, la charte informationnelle adoptée par toutes les parties concernées a été révisée et actualisée en tenant compte du nouveau paysage institutionnel national.</p> <p>Au niveau du développement rural les dispositifs de collecte d'information et du suivi du secteur sont : l'enquête agricole de conjoncture, le diagnostic permanent des secteurs céréaliers et d'élevage (DIAPER). Le système d'information du marché céréalier (SIM) et le système d'alerte précoce (SAP).</p>
4.2 Un cadre institutionnel de lutte contre la désertification cohérent et fonctionnel	4.2.1 Adoption de mesures d'ajustement ou de renforcement du cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none">* Relecture et adaptation des politiques sectorielles à la politique de protection de l'environnement,* Prises des mesures législatives et réglementaires (introduction des procédures d'études d'impacts environnementaux),* Identification de mesures législatives complétant le dispositif actuel,* Relecture des mesures juridiques (institutionnelles, législatives et réglementaires) relatives à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles en vue d'assurer leur cohérence.

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
	<p>4.2.2 Adoption de mesures de renforcement des institutions existantes du niveau national au niveau local</p>	<p style="text-align: center;">Mesures institutionnelles adoptées</p> <p>L'examen de certains textes législatifs et réglementaires fait ressortir le caractère prépondérant des collectivités et leurs prérogatives importantes dans la gestion de l'environnement dans leur domaine de compétence.</p> <p>La loi N°98-066 du 30/12/1998, confère des attributions importantes au conseil communal (article 14) au conseil de cercle (article 83) et à l'assemblée régionale (article 1331) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional.</p> <p>Au niveau national concernant plus spécifiquement la coordination des conventions, accords et traités (CAT), il a été institué une réunion trimestrielle de concertation des points focaux et personnes ressources chargées de leur mise en oeuvre. Un répertoire des conventions, accords et traités signés et ratifiés a été élaboré par le Secrétariat Technique Permanent.</p> <p>* La mise en place de la commission consultative Gouvernement du Mali/partenaires de Coopération, * La mise en place d'un groupe informel de partenaires de coopération animés par le chef de file.</p>
<p>4.3 Programme d'action national intégré dans le programme national de développement et dans le PNAE/PAN-CCD</p>	<p>4.3.1 Mise en cohérence du PAN avec les autres cadres stratégiques</p>	<p>Les politiques et stratégies globales et/ou transversales traitent assez largement la question environnementales toutefois, pour corriger les incohérences, la relecture des politiques suivantes a été faite il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'étude nationale prospective (Enp), Mali 2025,- le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP),- la politique nationale de promotion de la femme,- la politique nationale de décentralisation,- la politique nationale de communication pour le développement. <p>La coordination des politiques et stratégies relatives à l'environnement et à la lutte contre la désertification est assurée par le secrétariat technique permanent.</p> <p>Le Mali est caractérisé par l'étendue de son territoire (1.241.000 Km²), sa diversité au niveau régional et l'existence de situations extrêmes lorsqu'on passe du Nord saharien à la zone soudanienne au Sud. Il comporte 8 régions aux caractéristiques propres et contrastées, auxquelles il faut ajouter le district de Bamako.</p> <p>Les programmes d'action nationaux sont caractérisés par leur caractère transversal et multisectoriel. Ils constituent eux-mêmes un cadre de référence pour les programmes régionaux et locaux (PAR/PAL). Ils constituent un cadre d'orientation et de cohérence à l'intérieur duquel les différentes actions ayant un lien direct ou indirect avec la gestion de l'environnement devront s'inscrire obligatoirement. L'approche programme a été privilégiée en vue d'une part de confronter les actions et expériences menées au niveau régional et local qui s'inscrivent dans ce cadre et d'autre part d'optimiser les efforts et moyens de l'ensemble des institutions et acteurs concernés.</p>

(suite)

INDICATEURS	ETAT DE MISE EN OEUVRE
4.3.2 Articulation du PAN avec les approches nationales, régionales et locales	<p>Pour prendre en compte précisément la disparité inter-régionale et respecter le processus de décentralisation en cours, des programmes d'action ont été élaborés au niveau des 8 régions et du district de Bamako ainsi qu'au niveau de quelques villages et à titre d'exercice. Ces programmes d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL) ont été conçus sur une base participative par des équipes régionales. Ils constituent des pistes de réponses aux problèmes rencontrés au niveau régional, voire local. Ils identifient les actions prioritaires à mettre en oeuvre dans les cinq prochaines années en matière de protection de l'environnement, ainsi que le rôle et les responsabilités des différents acteurs (Etat, collectivités décentralisées, ONG, autres partenaires).</p> <p>Les PAR/PAL prennent en compte les conditions locales du milieu physique et socio-économique, mais restent solidaires des programmes d'actions nationaux, auxquels ils peuvent servir selon le cas de terrain d'application ou de mise en oeuvre.</p> <ul style="list-style-type: none">- Au niveau sous-régional le CILSS contribue à l'ensemble des réflexions visant la lutte contre la désertification au Sahel;- Concernant le programme d'action sous-régional (PASR) <p>Huit programmes prioritaires sont retenus. Ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la gestion durable des ressources hydrauliques transfrontalières,- la gestion durable des ressources végétales et animales frontalières,- la coopération scientifique et technique,- le développement et la gestion des ressources énergétiques,- la lutte contre les ennemis des cultures des essences forestières et des animaux,- l'alerte précoce et l'atténuation des effets de la sécheresse,- l'information la formation et la communication. <p>La politique de coordination des régimes de commercialisation et mise en place d'infrastructures communes. En deors de ces programmes prioritaires il y a des projets transfrontaliers entre certains pays de la sous-région, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none">- le programme fouta djallon,- le programme AGIR,- Tamarasset en Algérie et Kidal au Mali,- Gadiaga au Mali, Djawling et Labéired en Mautanie, Djoudj au Sénégal,- le Gourma partagé par le Mali, le Niger et le Burkina Faso zone du Belly parcourue par les éléphants du gourma.
4.3.3 Articulation du PAN avec le programme d'action sous régionale (PASR)	<p>La mise en oeuvre des programmes prioritaires et des projets transfrontaliers se heurte à un problème de financement. Seuls les projets Mali/Algérie et la zone du Belly ont connu un début de mise en oeuvre. Il faut aussi souligner l'existence d'organisation sous-régionale comme la CEDEAO, le Liptaco gourma, l'OMVS, l'ABN.</p>
4.3.4 Accord du Gouvernement	<p>A la suite de l'élaboration du PNAE/PAN-CCD, adopté par le Gouvernement en août 1998, la table ronde sur le financement de l'environnement a été organisée sur les neuf programmes nationaux que compte le PNAE quatre ont été présentés à la table rond sur le financement de l'environnement les 27-28 et 29 mai 1999.</p> <p>Au total, seize projets qui se répartissent entre les quatre programmes ont retenu l'attention des bailleurs de fonds et qui se sont prononcés pour le financement à hauteur de 28,867 milliards de FCFA.</p>

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE		
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	
4.4 Cadre législatif et réglementaire cohérent et fonctionnel	4.4.1 Analyse de la législation et de l'application des lois sur l'environnement	<p>- La décentralisation a eu une influence décisive sur le système institutionnel de gestion des questions environnementales. La loi en créant les collectivités territoriales a responsabilisé leurs autorités respectives pour la gestion des questions environnementales.</p> <p>Il faut noter que les lois et règlements ne sont pas appliqués à hauteur de souhait. La restructuration des différents services techniques intervenant aux niveaux régional, local et communal et leur déconcentration pour accompagner la décentralisation. La situation actuelle de la législation se caractérise par une profusion de lois et de règlements ainsi que des institutions se traduisant quelque fois par des conflits d'attribution. Une relecture du cadre juridique a été faite pour réduire ces contraintes.</p>
	4.4.2 Mesures d'aménagement de la législation actuelle ou introduction des textes nouveaux : réformes foncières, décentralisation, gestion des ressources naturelles (code forestier, code pastoral, législation relative à l'eau, etc)	<p>Les textes législatifs et réglementaires ont été relus avec notamment la création de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) et la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN). Les autres mesures importantes relatives à la législation et la réglementation environnementales concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">+ le code domanial,+ la législation relative à la faune sauvage et son habitat,+ la législation relative aux ressources forestières,+ la législation relative aux ressources halieutiques et fauniques,+ la législation relative aux ressources en eau,+ la législation relative à la charte pastorale,+ le code des collectivités ,+ la loi sur les EIE+ la législation sur l'urbanisme,+ la protection du cadre de vie,+ le code minier,+ le code de loi sur la pollution et les autres nuisances. <p>La création du cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales avec le Secrétariat Technique Permanent, le comité consultatif et le comité interministériel.</p>

v- Processus participatif d'élaboration de mise en œuvre du PAN

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
5.1 Participation effective des acteurs concernés à la définition des priorités nationales	<p>La participation des acteurs nationaux notamment la société civile, les directions techniques, les ONG et autres structures se fait à travers des ateliers, des forums, des missions, des réunions, des consultations. Compte tenu du nombre élevé des groupes cibles à toucher les canaux mieux indiqués étaient la radio et la télévision. Certaines presses écrites ont été mises à contribution. Le STP a procédé à une traduction des idées forces de la CCD et à la synthèse du forum de lancement du PNAE/PAN-CCD dans six langues nationales, elles ont été largement diffusées. Un réseau des communications de l'environnement a été mis en place, il est animé par le STP/CIGQE. Institutionnellement tous les acteurs potentiels siègent dans les organes mis en place aux différents niveaux de planification.</p> <p>Un des rôles du comité consultatif est d'assurer la participation des acteurs. Il se réunit tous les six mois et comprend une trentaine de membres. Concernant la coordination des conventions, accords et traités, il a été institué une réunion trimestrielle des points focaux et personnes ressources. Il existe aussi un comité interministériel composé de onze ministres qui doit aussi se réunir tous les six mois.</p> <p><i>NB : des difficultés existent quand aux réunions du comité interministériel.</i></p> <p>Les organisations de femmes et de jeunes sont membres du comité consultatif. Selon la nature des questions, l'approche genre est appliquée ou non. Dans certains cas ce sont les groupes d'acteurs qui sont consultés.</p>
	<p>Les programmes nationaux (PAN), régionaux (PAR) locaux (PAL), sont issus d'un long processus participatif et itératif qui implique un grand nombre d'institutions, structures et acteurs tant au niveau national que régional et local (services techniques, autorités administratives et collectivités décentralisées, représentants de la société civile, populations, ONG, partenaires au développement.</p> <p>Tous les acteurs sont consultés et participent à l'ensemble du processus quelques fois des quotas sont indiqués. Les priorités sont définies par les acteurs les plus concernés.</p>
	<p>Le PFIE est un programme de formation et d'information sur l'environnement qui travaille en étroite collaboration avec le STP. Le STP a contribué à la formation de certains acteurs dont un réseau des responsables IEC a été créé par le STP, qui a organisé deux sessions de formation à l'intention des radios de proximités afin de leur permettre de faire un diagnostic des problèmes environnementaux et diffuser des messages pertinents en direction des populations en vue d'un changement de comportement. Au niveau des politiques éducatives, des avancées remarquables ont été enregistrées par rapport à l'éducation environnementale. On peut citer entre autres l'existence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux en matière d'éducation environnementale, - une stratégie nationale en éducation environnementale élaborée et validé selon une démarche participative, - l'intégration de l'éducation environnementale dans les textes fondamentaux du PRODEC. <p>Le PFIE a conduit deux études en éducation environnementale que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> * les savoirs locaux en matière d'environnement et d'éducation environnementale, * les principaux acteurs et domaines de l'éducation environnementale au Mali.

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
	<p>5.1.6 Comment s'opère et se maintient l'échange de l'information en ce qui concerne les priorités locales vers le niveau national et vis versa</p>	<p>Cela devraient être le rôle de chaque programme pris isolement mais surtout des élus locaux et nationaux. Des cadres de concertation doivent être mis en place pour harmoniser les priorités nationales régionales et locales Les élus locaux régionaux et nationaux sont constitués par les représentants des populations qui lors des processus de planification doivent chercher à harmoniser les différentes positions/préoccupations.</p>

vi- Processus participatif de préparation et de mise en œuvre du PAN et accords de partenariat avec les Pays développés et les autres acteurs

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
6.1 Soutien effectif des partenaires internationaux	6.1.1 Degré de participation des partenaires internationaux	Après la ratification de la convention par le Mali, le STP a entrepris la sensibilisation des partenaires de coopération. L'Allemagne a été désignée comme chef de file. Des réunions périodiques ont été organisées entre bailleurs mais aussi entre bailleurs et autorités. Le forum de lancement et de validation du PNAE/PAN-CCD ont été l'occasion d'une participation effective des partenaires. Les partenaires au nombre d'une dizaine ont participé au processus à travers des ateliers, réunions et consultations.
	6.1.2 Processus informel de concertation et d'harmonisation des actions avec les partenaires mis en place et fonctionnel	Un organe consultatif informel des partenaires a été mis sur pied par le chef de file la RFA. Les rencontres se font à chaque fois que le besoin se présente avec les partenaires. Un conseiller technique représentant le chef de file a été mis à la disposition du STP pour un appui de proximité. La table ronde a mis en place une commission consultative gouvernement du Mali/partenaires de coopération.

vii- Mesures prises ou planifiées dans le cadre du PAN, (y compris les mesures pour améliorer l'environnement économique) pour conserver les ressources naturelles et leur utilisation durable, renforcer le cadre institutionnel, améliorer les connaissances et les moyens de contrôle de la désertification, suivre et évaluer le phénomène

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
7.1 Diagnostic adéquat des expériences passées	<p>7.1.1 <i>Synthèse des actions entreprises dans le passé en matière de lutte contre la désertification</i></p> <p>Le diagnostic réalisé par le PNAE/PAN-CCD fait ressortir que les projets réalisés ont en fait permis de mettre au point un certain nombre de paquets techniques et de mieux asseoir la gestion des ressources naturelles des terroirs. L'intervention de ces projets portait uniquement sur les techniques de DRS/CES, la fixation des dunes, lutte contre l'ensablement, la gestion des ressources en eau, l'agroforesterie. Ces projets étaient surtout techniques et n'impliquent aucunement les communautés dans leur élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation. Ils étaient généralement de petite taille avec une insuffisance de suivi et d'études d'impacts préalables. A partir de 1980 suite à l'évaluation des projets de première génération de lutte contre la désertification la non implication des populations ressortait comme un déficit à relever. Au cours de cette même période, l'approche terroir s'est installée puis a évolué vers un système décentralisé. En 1991 une amorce d'un véritable partenariat, services techniques/monde rural voyait jour. L'approche participative s'est développée impliquant ainsi les communautés dans la conception, l'exécution, le suivi-évaluation des projets.</p>
7.2 Programmes techniques et projets fonctionnels et intégrés de lutte contre la désertification élaborée	<p>7.2.1 <i>Recensement, adaptation et intégration des projets en cours dans le processus PAN</i></p> <p>L'analyse des principaux projets en cours d'exécution identifiant leurs lacunes et leurs atouts a permis d'élaborer les PAN, PAR et PAL. L'approche programme a été privilégiée afin de confronter les actions et expériences menées au niveau régional et local. Les programmes d'action qui ont été élaborés prennent en compte les expériences et programmes d'action passés et/ou en cours menés par les différentes institutions et acteurs visent à les renforcer de manière à ce qu'ils intègrent la dimension transversale de l'environnement. La mise en œuvre des programmes relève de l'ensemble des départements dont les missions portent sur un ou plusieurs programmes retenus et des autres partenaires actifs dans le domaine de la gestion de l'environnement. Une lecture croisée des cadres de planification est en cours, elle devrait permettre d'harmoniser les interventions au niveau régional et local et d'identifier les actions nouvelles.</p>
	<p>7.2.2 <i>Identification d'actions nouvelles et de mesures prévues</i></p> <p>Les actions nouvelles devraient découler de la définition d'un paquet minimum d'activités à entreprendre au niveau de chaque zone agro-écologique pour la lutte contre la désertification. Ce paquet étant prioritairement constitué d'activités des programmes en cours complétées s'il le faut par les actions et mesures nouvelles.</p>
	<p>7.2.3 <i>Action de renforcement des capacités nationales de lutte contre la désertification en particulier au niveau local</i></p> <p>Les programmes d'action locaux (PAL) représentent le niveau de planification le plus bas. C'est à ce niveau que se mènent concrètement avec les populations concernées les actions de lutte contre la désertification et de protection de l'environnement. En vue d'aboutir à une adhésion et à une participation active de tous les acteurs. Une méthodologie d'élaboration du plan communal d'action environnementale a été initiée et testée au niveau de plusieurs communes. Il faut souligner que le programme national d'information, d'éducation et de communication environnementale et le programme national de recherche sur la désertification et la protection de l'environnement sont partie intégrantes de la politique nationale de protection de l'environnement. Il est envisagé de former les responsables communaux dans la planification locale pour prendre en charge les problèmes environnementaux (lutte contre la désertification, protection de l'environnement en général).</p>

(suite)

INDICATEURS		ETAT DE MISE EN OEUVRE	
7.3 Programmes d'action exécutés conformément aux domaines prioritaires	EVALUATION DES PARAMETRES 7.3.1 Mesures pour la conservation des ressources naturelles	La table ronde a été organisée. Quatre programmes prioritaires du PAN ont été présentées parmi lesquelles le projet de gestion des ressources naturelles, la maîtrise des ressources en eau, la gestion de l'information environnementale, l'amélioration du cadre de vie. Ces programmes totalisaient seize projets qui ont été soumis aux bailleurs de fonds lors de la table ronde. Ces projets s'ajoutent à ceux déjà en cours.	
	7.3.2 Mesures pour l'amélioration de l'organisation institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Création du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;- Création de deux nouvelles directions celles de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature et de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle de la Pollution et des Nuisances ;- Création d'un cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales ;- Mise en place des collectivités décentralisées ;- Adoption de la loi sur les EIE ;- Désignation officielle des points focaux des principales conventions dans le domaine de l'environnement ;- Instauration de réunions périodiques entre les points focaux.	
	7.3.3 Mesures pour accroître la connaissance du phénomène de la désertification	<ul style="list-style-type: none">- Formation, information et sensibilisation sur le phénomène de la désertification (PFIE, Réseau des communicateurs de l'environnement, activités dans les programmes présentés à la table ronde) ;- Intensification de la recherche développement avec l'Institut d'Economie Rurale (Recherche Forestière, agricole et zootechnique) ;- Mise en place d'un réseau de recherche et de diffusion de l'information environnementale ;- Mise en place d'un système de circulation de l'information et du suivi de l'environnement sur Internet (SCISEI) ;- Le projet SNIE et le RNSE doivent appuyer l'amélioration des connaissances du phénomène de la désertification.	
	7.3.4 Mesures prises pour la surveillance et l'évaluation des effets de la désertification	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un réseau national de surveillance de l'environnement à long terme (ROSELT). Dans ce domaine, le ROSELT est fonctionnel à Bourem dans le Nord du Mali, la composante suivi environnemental du PGRN (déjà achevé en décembre 2000) qui avait mis au point une méthodologie de l'évolution des ressources naturelles ;- Création d'un réseau national de surveillance environnementale et d'un système national de l'information environnementale est en cours ;- Un système de circulation de l'information et du suivi de l'environnement sur Internet (SCISEI) qui met en réseau plusieurs structures productrices de l'information environnementale a été créé au niveau du STP/CIGQE.	
	7.3.5 Mesures pour améliorer l'environnement économique	<ul style="list-style-type: none">- Mise en oeuvre de la politique de la lutte contre la pauvreté ;- Participation effective des collectivités décentralisées et des organisations paysannes au développement (décentralisation) ;- Mise en place des structures rurales de gestion de bois ;- Volonté d'instaurer l'approche programme de développement dans les différents secteurs ;- Mise en place de l'opération « s'équiper en reboisement » qui a pour objectif d'équiper 80 % des agriculteurs ;- Libéralisation des marchés ;- Allègement des taxes à l'exploitation ;- Moins de pression fiscale ;- Programme de développement institutionnel.	

(suite)

ETAT DE MISE EN OEUVRE	
INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES
7.4 Liaison réalisées avec le programme d'action sous-régional	<p>Les projets nationaux à impact sous-régionaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en place d'une Agence pour la gestion des ressources du bassin du fleuve Niger,- la lutte contre l'ensablement,- la gestion de la réserve des éléphants du Gourma,- la construction du barrage de Tossaye. <p>Le Mali a participé aux ateliers préparatoires pour la création des réseaux scientifiques de « conservation des eaux et du sol » à Bamako et du pastoralisme à Addis-Abéba.</p> <p>Le Mali est membre du REDDA et participe aux activités des différents réseaux mis en place dans le cadre de l'unité de coordination de la CCD au niveau Afrique.</p>
7.5 Effectivité des mesures de renforcement des capacités locales	<p>7.4.1 Développement au niveau national de programmes à caractère ou impact sous-régional</p> <p>7.4.2 Renforcement des réseaux scientifiques africains</p> <p>La législation sur la décentralisation traite des ressources naturelles, notamment la loi 96-050/AN-RM du 16 octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales. La législation institue un domaine propre aux collectivités territoriales, domaine composé d'un domaine public et d'un domaine privé (article 12 loi 93-03/AN-RM du 11 février 1999 déterminant de la libre administration des collectivités territoriales. Il existe beaucoup de programmes visant le renforcement des capacités au niveau local, les domaines concernés sont la gestion des collectivités, la planification locale, la gestion des infrastructures communales, etc.</p>
	<p>7.5.1 Degré de responsabilité incombant aux communautés locales dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>La mise en oeuvre de la décentralisation a permis de responsabiliser les élus locaux dans les prises de décisions concernant leur environnement et leur développement. Il en est de même pour les groupes socio-professionnels et les autres acteurs. L'examen de certains textes législatifs et réglementaires fait ressortir le caractère prépondérant des collectivités et les prérogatives importantes dans la gestion de leur environnement dans leur domaine de compétence. Il existe trois niveaux de décentralisation, la région, le cercle, la commune avec à leur tête l'assemblée régionale, le conseil de cercle, le conseil communal. Les membres de toutes ces institutions sont élus par les populations.</p>
	<p>7.5.2 Degré de décentralisation atteint</p> <p>La loi N°98-066 du 30/12/1998 portant code des collectivités territoriales en République du Mali, confère des attributions importantes au conseil communal (article 14), au conseil de cercle (article 83) et à l'Assemblée Régionale (article 131) en ce qui concerne la protection de l'environnement, les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion domaniale et foncière, le schéma d'aménagement du territoire et du développement régional.</p>
	<p>De la loi 96-05 du 16/10/1996 portant principes de constitution et gestion des collectivités territoriales, on retient que le domaine public immobilier des communes comprend : les cours d'eau, les mares, les lacs et les étangs, les nappes d'eau souterraines, les périmètres de protection, les sites naturels déclassés domaine public par la loi (article 7). L'article 11 de cette loi dispose que : «les collectivités territoriales sont responsables de la gestion de l'environnement, de la conservation et la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine».</p>
	<p>7.5.3 Implication des acteurs dans le processus de suivi-évaluation</p> <p>Le processus de décentralisation donne aux communautés toute la latitude de suivre et d'évaluer les activités de développement de leur domaine. Les collectivités locales constitueront un des principaux acteurs de la SID (Système d'Information sur la Désertification), une fois qu'il sera fonctionnel à travers surtout le SNIE et le RNSE. Le PCAE prévoit l'implication des différents conseils dans l'évaluation et le suivi des actions à mettre en oeuvre.</p>

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
7.6 Accord de partenariat appliqué	7.6.1 Etat de fonctionnement des accords de partenariat interne	<p>Le cadre institutionnel de la PNPE comporte trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- le comité interministériel,- le comité consultatif,- le secrétariat technique permanent. <p>Les accords de partenariat tel que le perçoit la CCD se feront autour des programmes identifiés et à travers des cadres de concertation et ces cadres constitueront des lieux privilégiés pour définir les différents rôles et obtenir des engagements des acteurs ou groupes d'acteurs. Il a été créé une commission consultative gouvernement du Mali, partenaire de coopération présidée par le Ministère des Affaires Etrangères secondée par l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne chef de file.</p> <p>Cette commission a pour mission de suivre le financement de l'environnement. Les discussions autour des programmes dont le financement est recherché pourraient déboucher sur des accords de partenariat entre les différents acteurs que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- les institutions de l'Etat,- les ONG,- les collectivités locales,- les partenaires de coopération.
	7.6.2 Etat de fonctionnement des processus de consultation et de coordination	<p>Le processus de consultation se trouve amélioré avec la création récente de la commission consultative gouvernement Mali/partenaires de coopération.</p> <ul style="list-style-type: none">- des consultations bilatérales et des commissions mixtes,- la recherche de cohérence dans les interventions de tous les acteurs,- des tables rondes sectorielles. <p>NB : Des difficultés existent quant à la tenue régulière des processus de consultation</p>
	7.6.3 Investissement réalisés pendant la mise en place du PAN	<p>Les investissements réalisés concernent les locaux pour abriter le PNAE/PAN-CCD. Certaines activités telles que : l'organisation de la table ronde, des ateliers, des études, la documentation, les missions conférences ont été également réalisés.</p>
	7.6.4 Les partenaires internationaux impliqués	<p>Les partenaires bilatéraux :</p> <ol style="list-style-type: none">1- la Coopération Allemande,2- les Pays-Bas,3 la Coopération Française,4- l'Agence des Etats Unies pour le Développement,5- la Coopération Suisse. <p>Les partenaires multilatéraux :</p> <ol style="list-style-type: none">1- le PNUD,2- la FAO,3- la Banque Mondiale,4- L'Union Européenne.

viii- Ressources du budget national, financements extérieurs et assistance technique mobilisés pour la mise en œuvre du PAN. Processus d'identification des outils de mécanisme de financement et les priorités établies

INDICATEURS		ETAT DE MISE EN OEUVRE	
EVALUATION DES PARAMETRES			
8.1 Mécanisme de financement arrêté / adopté	8.1.1. Mesures pour faciliter aux acteurs locaux l'accès aux ressources de financement existantes	La mobilisation des ressources financières auprès des acteurs locaux a été facilitée par la mise en place de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales. En plus du budget de l'Etat et de celui des collectivités décentralisées, il faut noter également l'émergence des ONG des associations villageoises et la coopération jumelage qui sont aussi des opportunités d'accès au financement. L'ouverture à concurrence du fonds FEM/PNUD pour les petites réalisations représente aussi une mesure de facilitation pour l'accès des acteurs locaux aux financements existants. On peut citer au niveau local : la BNDA et les fonds de coopération décentralisée, tout comme le système de micro-crédits destinés à soutenir les activités non éligibles aux banques et autres mécanismes de financement.	
	8.1.2 Détermination de formes nouvelles et adaptées de mobilisation de ressources nationales et extérieures	<ul style="list-style-type: none"> - le programme sur la coordination de l'aide, - l'instauration de l'approche programme, - la mise en oeuvre du programme de développement institutionnel, - le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, - les ressources du FEM, - élargir la base des partenaires habituels, - la synergie des conventions. 	
	8.1.3 Analyse des flux financiers investis en zones arides	La RFA, les Pays-Bas, la Coopération Française, le PNUD, la FAO, l'OSS, le Mécanisme global	
8.2 Financement du PAN	8.2.1 Mobilisation de ressources internes	L'insuffisance du budget de l'Etat affecté à la lutte contre la désertification nécessite la mobilisation de nouvelles ressources financières internes et externes. Avec le processus de décentralisation, il est préconisé la création de fonds locaux de développement (la lutte contre la désertification sera un aspect important dans l'utilisation de ce fonds). Le budget de l'Etat bien que modeste, le volume a tout de même augmenté montrant ainsi la volonté du Mali à lutter contre la désertification. Les ONG et la société civile participent également au financement de la lutte contre la désertification.	
	8.2.2 Mobilisation de ressources extérieures	<p>Le Mali a élaboré un plan national d'action environnementale qui a été adopté par le Gouvernement en août 1998. Ensuite l'organisation de la table ronde pour le financement de l'environnement en mai 1999, aura permis de soumettre aux partenaires seize projets issus de quatre des neuf programmes d'action nationaux du Plan National d'Action Environnementale. Ces seize projets ont retenu l'attention des partenaires au développement qui ont pris des engagements de financement de l'ordre de 28,8 milliards de FCFA.</p> <p>La table ronde sur le financement de l'environnement a en outre préconisé la mise en place d'une commission paritaire Gouvernement/partenaires au développement en vue de suivre le financement de l'environnement. Cette commission paritaire a été mise en place sous l'appellation de commission consultative par Décret N°037/PM-RM du 27 janvier 2000. Elle a tenu sa première réunion le 18 mai 2000, au cours de cette réunion un plan d'action a été proposé par le Département.</p>	

(suite)

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
	8.2.3 Apport du mécanisme global, évaluation de son utilisation effective	Il n'y a eu aucun apport du mécanisme global à l'exception de l'étude financée au travers de la FAO
8.3 Coopération technique développée	8.3.1 Mobilisation de la coopération technique	Plusieurs consultations ont été fournies par des partenaires : l'Allemagne, la FAO, le CILSS, le PNUD, les Pays-Bas, le Club du Sahel.
	8.3.2 Identification des besoins prioritaires en assistance technique	- Consultations de courte durée, - Conseillers spéciaux.

ix- Revue des repères et des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès et évaluer la désertification et la sécheresse

INDICATEURS	EVALUATION DES PARAMETRES	ETAT DE MISE EN OEUVRE
9.1 Mécanisme fonctionnel de suivi-évaluation déterminé	9.1.1 <i>Mise en place et/ou renforcement du dispositif d'observation et de suivi du milieu</i>	Le prototype du SID/Mali déjà réalisé a été complété et amélioré avec l'appui de l'OSS/UNITAR pour répondre aux fonctions de système de circulation de l'information et du suivi de l'environnement. L'installation d'un répertoire informatisé de suivi des projets est en cours, il permettra de suivre les projets de lutte contre la désertification.
	9.1.2 <i>Système d'information sur la désertification au niveau national</i>	Le SID/Mali a été rebaptisé « système de circulation de l'information et du suivi de l'environnement sur internet au Mali, devant répondre aux besoins et attentes informationnelles de l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'environnement et le développement durable au Mali (biodiversité, changement climatique, désertification, pollutions industrielles, etc).
	9.1.3 <i>Acteurs ayant accès à l'information</i>	Les acteurs qui peuvent accéder à l'information sont les institutions membre du réseau.
	9.1.4 <i>Mécanisme de consultation et d'analyse des résultats</i>	Un CD-Rom du prototype SCISEI a été réalisé par les membres du comité technique du SID/SCISEI Mali qui a en charge l'alimentation régulière et la gestion opérationnelle du système.
	9.1.5 <i>Production régulière de rapport</i>	<ul style="list-style-type: none"> - le SNIE : permet de mettre en synergie les différentes initiatives de système de circulation de l'information, il comprend : le SCISEI, le FIELD, le REDDA, le RIP ; - le Fews c'est le cadre d'un appui au SIG et constitue un partenaire d'orientation et de conseil.
	9.1.6 « <i>Feed back</i> » et <i>évaluation pour gérer le programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> - des réseaux et observatoires de surveillance environnementale (ROSELT, ORSTOM/IRD...); - un document de projet sur le système national d'information environnemental (SNIE) et sur le réseau national de surveillance environnemental ont été élaborés et est entrain d'être financé par un partenaire. Compléter les informations manquantes au niveau des paramètres d'évaluation (91-96) en demandant à Djiriba et Amidou.